

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2025

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER, Mme Delphine COLUSSI

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 11

Délibération 66/2025 – 5.2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 juillet 2025, dont le secrétaire de séance était Monsieur Yves BIGOT

Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2025.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 26 septembre 2025
et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON



Le Secrétaire de Séance

Maurice ROBIDOU



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 035-213502594-20250917-DELIB662025-DE